
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231211-129-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

N° 129/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1^{er} décembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 décembre

Objet de la délibération :

Montant des travaux en régie
Nautiloue

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le onze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Marie DALOZ à Christian MESNIER, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
A compter de 20h55 : Angèle LIME à Nathalie VAN DE WOESTYNE
- Procuration** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER
- Excusé(e)** Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°59/23 du 13/04/2023 fixant le taux horaire des agents effectuant des travaux en régie à Nautiloue à 18,50 €

Vu le matériel acquis pour effectuer les travaux en régie pour un montant de 14 201,27 €

Vu le montant de la main d'œuvre agent pour les travaux en régie pour 5 790,50 € dont le détail est en annexe de la présente délibération,

Le conseil communautaire est invité à valider la refacturation des travaux effectués en régie à Nautiloue de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 19 991,77 €.

Fait et délibéré en séance, le 11.12.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président